affcihe gilou 27/11/07 14:25 Page 1

Code de bonne conduite du Randonneur

DORDOGNE PLEINE NATURE PERIGORD

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-I du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées. Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :

DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

DES AUTRES USAGERS

- A la rencontre d'un autre usager :
  - Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
  - Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
  - Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
  - Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
  - Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
  - Se faciliter mutuellement le passage.
  - S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.

Conseil Général de la Dordogne

conception vincent perez 05 53 07 26 77

CDESI Dordogne
Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
Tél. 05 53 45 40 20 - E-mail : cdesi24@dordogne.fr